CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU

Montfort sur Meu
terre d'éveil

AVANT-PROPOS

Le Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques, issu de l'appel à projet soumis à la Région Bretagne par la commune de Montfort-sur-Meu (« Inventaire du patrimoine culturel en Bretagne ») répond à une triple attente : combler les lacunes des inventaires déjà réalisés sur la commune, viser à l'exhaustivité, et contribuer à une homologation cohérente de la commune de Montfort-sur-Meu au titre des Petites Cités de Caractère®.

L'apport scientifique, méthodologique et technique des services de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Bretagne viendra renforcer cette cohérence.

RÉFÉRENT TECHNIQUE
Yann BARON, Service Patrimoine - Musée
T. 02 99 09 00 17
yann.baron@montfort-sur-meu.fr

VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil / BP 86219
35162 MONTFORT-sur-MEU CEDEX
T. 02 99 09 00 17
www.montfort-sur-meu.fr

Région Bretagne — L'Inventaire — Montfort sur Meu terre d'éveil

REPÉRAGE

SOMMAIRE

PARTIE 1 / CONTEXTE DE L'ÉTUDE D'INVENTAIRE
1. LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU
2. MONTFORT-SUR-MEU, HOMOLOGABLE AU TITRE DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®
3. DES PÉRIMÈTRES DES MONUMENTS HISTORIQUES AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
4. VERS L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INVENTAIRE

PARTIE 2 / OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'INVENTAIRE
1. UN INVENTAIRE DÉJÀ EXISTANT
2. RELIER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LES HABITANTS
3. DES RESSOURCES À VALORISER
4. UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'INVENTAIRE DE LA RÉGION BRETAGNE

PARTIE 3 / ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE
1. UNE DÉMARCHE ENTAMÉE EN 2017
2. UN COMITÉ DE SUIVI
3. UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET COLLABORATIVE

PARTIE 4 / PHASES ET CALENDRIER DE L'INVENTAIRE
1. ANNÉE 2017
2. ANNÉE 2018
3. ANNÉE 2019
4. ANNÉE 2020

PARTIE 1

CONTEXTE DE L'ÉTUDE DE L'INVENTAIRE

1. LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU

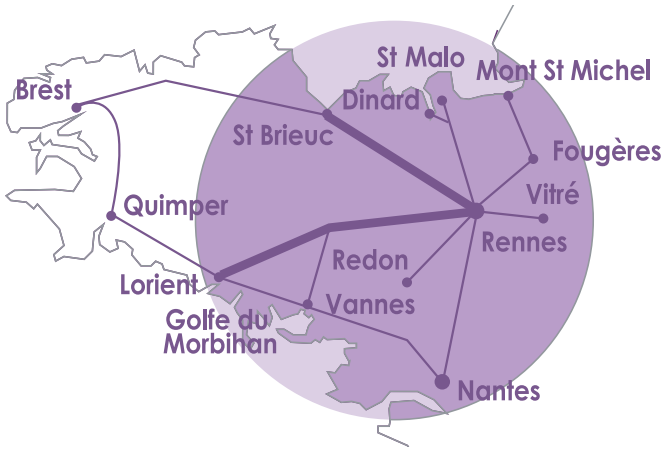

Située à l'ouest de l'Ille-et-Vilaine, dans le grand bassin rennais (25km), Montfort-sur-Meu, fait partie du Pays de Brocéliande et en constitue le pôle historique.

La commune s'étend sur 1400 hectares et compte 6650 habitants. En position centrale et accrochée à la confluence de deux rivières, le Meu et le Garun, la ville occupe une proportion importante du territoire. Le reste de l'occupation du sol communal se partage entre deux espaces boisés d'importance (le bois du Buisson et la forêt de Montfort) et un espace rural accueillant plusieurs exploitations agricoles et quelques écarts urbains.

Formation de la ville

L'antiquité et la période gallo-romaine ont laissé peu de traces à Montfort, mais des traces de peuplements antérieurs sont encore visibles : mégalithes présents en forêt de Montfort, proximité de la voie antique de Rennes à Carhaix.

Ce n'est qu'au 11ème siècle que le nom de Montfort apparaît dans les textes. Le fondateur de Montfort, Raoul de Gaël, est un homme de guerre. Compagnon déchu de Guillaume le Conquérant, il revient en sa terre de Montfort-Gaël et décide de construire une forteresse pour se mettre à l'abri. Ainsi naît, ou renaît, Montfort en 1091. Le château de Montfort est reconstruit de 1376 à1389. Sa destruction partielle date de 1627.

Montfort prend définitivement qualité de ville pendant la première moitié du 15ème siècle. Le rattachement de la Bretagne à la France ne change pas le statut

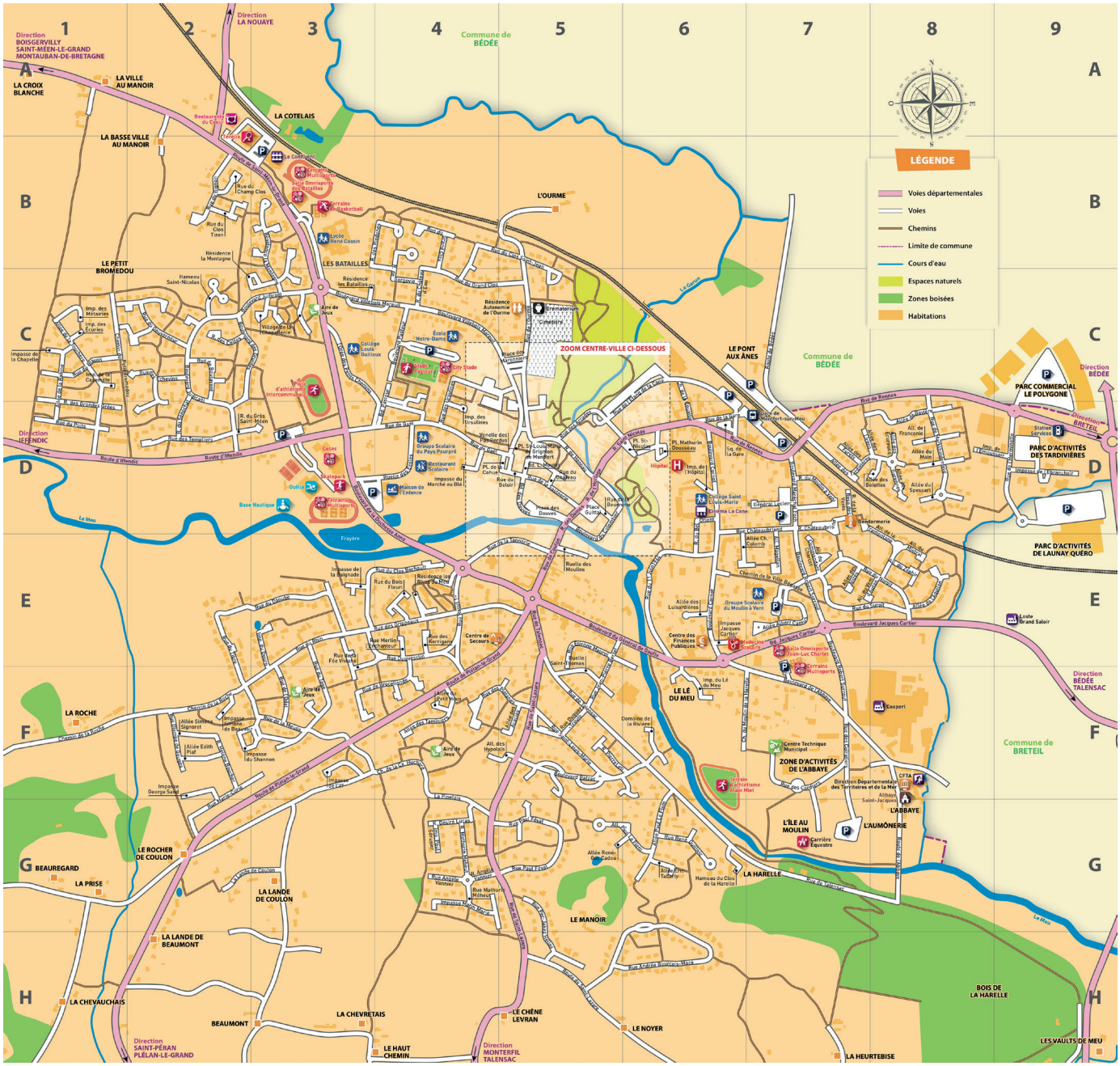

Plan général de Montfort-sur-Meu

juridique de Montfort qui reste ville seigneuriale. Une « Communauté de ville », formée d'un maire et de plusieurs échevins, apparaît à Montfort au début du 17ème siècle. Les bourgeois veulent se débarrasser de toute obligation à caractère féodal, en obtenant le statut de ville royale.

Devenue sous-préfecture après la Révolution, la ville abrite une petite bourgeoisie de juges, d'hommes de loi et d'auxiliaires de la justice. Sous le Second Empire, la population augmente sensiblement (2 078 hab. en 1853, 2 345 hab. en 1869), mais la petite ville demeure ce qu'elle a toujours été : un centre administratif et judiciaire, dépourvu d'activités industrielles et commerciales.

Au 19ème siècle, la ville commence à s'étendre en direction de la future gare : en 1867, les halles sont reconstruites et l'hôpital est modernisé. La population augmente faiblement, atteignant 2 500 hab. en 1901.

La ville médiévale s'efface peu à peu, les trois portes de ville, les remparts, puis le donjon sont progressivement détruits.

Du 10 au 13 juin 1944, Montfort est bombardée à cinq reprises par l'aviation anglo-américaine : la rue Saint-Nicolas et le boulevard Carnot sont transformés en amas de ruines. La reconstruction des quartiers s'achèvera en 1953, la nouvelle gare ne sera inaugurée qu'en 1960.

Dans les années 1970, Montfort est une petite ville en pleine expansion : des quartiers entièrement nouveaux ont surgi et des activités industrielles se sont implantées.

Tableau de Henri Saintin « Montfort-sur-Meu - Août 1882 », Collection Musée de Montfort

Le patrimoine bâti de la commune peut être réparti autour de quatre axes :
- Le bâti de la cité médiévale (du 11ème siècle à la Révolution),
- Les extensions du 19ème siècle (période de la sous-préfecture),
- La zone de reconstruction d'après-guerre (suite aux bombardements de 1944),
- Les écarts ruraux.

2. MONTFORT-SUR-MEU, HOMOLOGABLE AU TITRE DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

La candidature de la commune de Montfort-sur-Meu a été retenue début 2017 pour devenir commune adhérente aux Petites Cités de Caractère®.

Pour passer du statut d'homologable à homologuée, la Ville a engagé la discussion avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et l'EPCI Montfort-Communauté, compétent en matière de PLUi, afin d'évoquer le classement de Montfort-sur-Meu en Site Patrimonial Remarquable (SPR), puis demander le classement en SPR auprès de la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine.

A l'issue de l'enquête publique et après le classement en SPR, il conviendra de procéder au lancement des études pour la réalisation d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, document de gestion du SPR. Cette procédure s'est engagée au cours de l'année 2017 en parallèle à l'élaboration du PLUi menée par Montfort-Communauté.

3. DES PÉRIMÈTRES DES MONUMENTS HISTORIQUES AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

La Ville s'est également dotée d'un Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP). Ce dernier s'inscrit dans une démarche globale de prise en compte et de mise en valeur du patrimoine. Organisé autour d'axes (thématiques, topographiques…), le PAP témoigne d'une volonté politique forte, d'un désir de préserver et de restaurer le patrimoine.

Les trois axes du Plan d'Aménagement patrimonial :

Axe 1 : Amélioration des édifices publics et privés

- Rénovation, réfection et restructuration des édifices et constructions (clos et couvert), situés dans le périmètre de protection des Monuments Historiques et des abords classés et inscrits.
- Une attention particulière est portée sur les édifices publics et privés bordant les cours d'eau du Meu et du Garun.

Axe 2 : Amélioration des aménagements urbains

• Requalification des espaces publics dans le respect de la typologie du site, situés dans le périmètre de protection des Monuments Historiques et des abords classés et inscrits.

Axe 3 : Amélioration des façades commerciales et enseignes

• Réalisation, restauration ou rénovation des façades commerciales et artisanales visibles depuis l'espace public, situées dans le périmètre de protection des Monuments Historiques et des abords classés et inscrits.

Aujourd'hui, les zones de protection du patrimoine sont induites par le périmètre de classement ou d'inscription au titre des Monuments historiques de plusieurs édifices :

• Tour du Papegaut,
• Remparts,
• Ancienne église abbatiale Saint-Jacques,
• Eglise Saint-Louis-Marie Grignion de Montfort,
• Mégalithe dit Grès de Saint-Méen sur la commune de Talensac.

Au terme de l'élaboration du SPR et de la nouvelle étude d'inventaire envisagée, un nouveau périmètre de protection du patrimoine, plus fin, plus adapté aux nécessités du patrimoine et des attentes des habitants, devrait émerger.

4. VERS L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INVENTAIRE

C'est dans cette démarche que s'inscrit la volonté de la commune de Montfort d'établir un partenariat avec le Région Bretagne pour la réalisation d'un inventaire complémentaire de son patrimoine bâti.
Cet inventaire, qui se veut à terme exhaustif, permettra :

• de définir plus finement le périmètre du Site Patrimonial Remarquable,
• de combler les lacunes de l'inventaire déjà réalisé sur la commune,
• d'offrir aux habitants un outil de sensibilisation à leur patrimoine et une appropriation du label Petites Cités de Caractère®,
• de disposer d'un outil de conservation, de gestion et de valorisation du patrimoine bâti à destination des services publics locaux et des usagers.

Sous l'égide d'un comité de suivi, avec l'appui d'un comité technique constitué par les habitants volontaires, le service patrimoine de la commune assurera la réalisation de cet inventaire complémentaire.

La synthèse des données collectées, validée par les services de l'Inventaire du patrimoine culturel sera accessible sur le site www.patrimoine.bzh de la Région Bretagne.

Périmètres des Monuments Historiques

PARTIE 2

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE D'INVENTAIRE

1. UN INVENTAIRE DÉJÀ EXISTANT

Les services de l'Inventaire Général ont réalisé deux campagnes de relevé du bâti en 1972 et 2000. Les données, préalablement restituées au format papier, puis au format CDrom, sont aujourd'hui intégrées la base informatique Kartenn. Le musée de Montfort-sur-Meu a notamment participé, par la mise à disposition de personnel, à la collecte de la campagne de 2000, et à l'enrichissement de la base par la mise à disposition de ressources iconographiques.

Depuis, les recherches sur le terrain et dans les ressources documentaires de la ville font apparaître quelques manques, et surtout des données actuellement non intégrées à la base.

2. RELIER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LES HABITANTS

Les nombreuses animations patrimoniales des dernières années, la démarche de labellisation en cours auprès des Petites Cités de Caractère®, le souhait d'une valorisation rationnelle du patrimoine de la commune aboutissent aujourd'hui à une volonté de rendre accessible l'ensemble des données aujourd'hui présentes sur le territoire communal.

Visite du jury d'homologation des Petites Cités de Caractère®
Septembre 2016.

Place du Tribunal, 1913.

Place du Tribunal, 2017.

3. DES RESSOURCES À VALORISER

Aujourd'hui, le service du patrimoine de la commune dispose de plusieurs bases de données sur le patrimoine bâti, qui méritent une accessibilité pour les scientifiques comme pour les habitants :

- Des collections photographiques couvrant les années 1900 à 2006, en partie numérisées, intégrées dans les collections Musée de France de la commune,
- Des éléments patrimoniaux architecturaux également intégrés dans les collections Musée de France de la commune,
- Une collection numérique de cartes postales couvrant la même période,
- Des fonds d'archives communaux riches d'enseignement sur l'évolution du patrimoine bâti (plans, études cadastrales, iconographie…),
- Une bibliographie conséquente réunie, permettant une documentation dense sur l'évolution des bâtiments privés ou publics,
- Des éléments iconographiques ou archivistiques réunis au gré des recherches menées aux Archives départementales et nationales.

4. UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'INVENTAIRE DE LA RÉGION BRETAGNE

Afin de préparer au mieux son homologation au titre de Petite Cité de Caractère®, la commune souhaite se doter d'outils évolutifs et participatifs permettant au mieux la connaissance, la conservation, la gestion, et la valorisation de son patrimoine.

C'est dans ces objectifs, et afin de mettre à la disposition des habitants de la commune et des curieux et chercheurs de l'ensemble du territoire breton que la commune de Montfort a souhaité bénéficier de l'expertise scientifique des services de l'Inventaire de la Région Bretagne en postulant à l'appel à projet « Participer à l'inventaire du patrimoine culturel de Bretagne ».

Visite des services de l'Inventaire du Patrimoine - Juillet 2017.

PARTIE 3

ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

1. UNE DÉMARCHE ENTAMÉE EN 2017

Depuis son homologabilité en janvier 2017, la commune de Montfort a souhaité sensibiliser, de manière pour l'instant informelle, les habitants de la commune à leur patrimoine. Ainsi, quatre réunions sur le terrain ont réuni les volontaires, de mai à juillet 2016.

Chaque rencontre a réuni les habitants pour une présentation de l'intérêt d'une meilleure connaissance du patrimoine local et pour recueillir leurs réactions sur la notion même de patrimoine. Chaque rencontre a débouché sur l'analyse d'une rue en particulier, avec une attention particulière portée à des détails du bâti (mosaïque, type d'ouverture, épi de faîtage, éléments de décoration…) et sur les défauts ou manques dans leur valorisation.

L'ensemble de la démarche devant déboucher sur une restitution aux publics lors des Journées Européennes du Patrimoine de septembre 2017.

L'ensemble a été piloté par l'attaché de conservation du patrimoine de la commune, qui sera chargé du suivi de la nouvelle démarche d'inventaire complémentaire du patrimoine initiée par la convention en cours avec les services de l'Inventaire de la Région Bretagne.

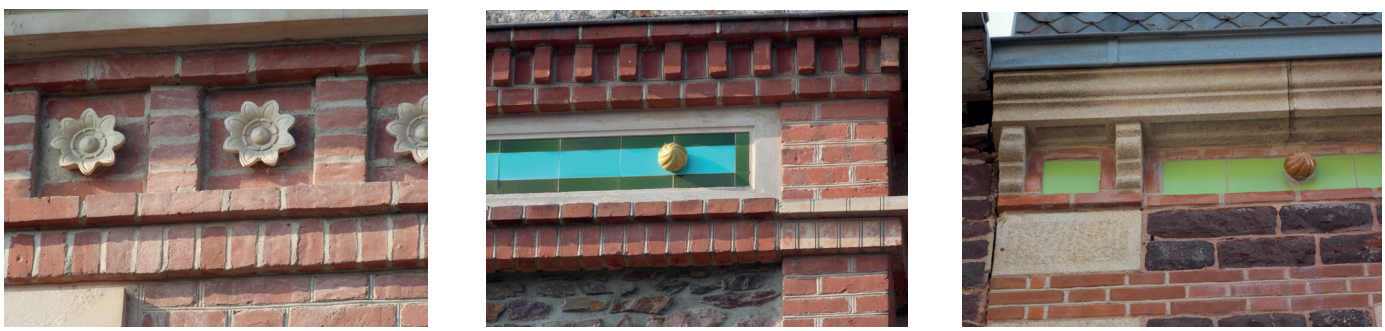

Détails du patrimoine montfortais

Détails du patrimoine montfortais

2. COMITÉ DE SUIVI, COMITÉ TECHNIQUE

La démarche débouchera, après les Journées Européennes du Patrimoine de 2017, sur la constitution de deux groupes de travail :

- Un comité de suivi constitué :
• du maire de la commune de Montfort-sur-Meu,
• de l'adjointe à la culture de la commune,
• de l'attaché de conservation du patrimoine,
• du responsable du service urbanisme de la commune,
• d'un responsable de l'Office du Tourisme intercommunal de Montfort-Communauté,
• d'un responsable des services de l'Inventaire de la Région Bretagne.

- D'une équipe technique chargée de l'inventaire et de sa valorisation, constituée de :
• l'attaché de conservation du patrimoine de la commune,
• du réseau de bénévoles constitué lors des rencontres de l'année 2017,
• de professionnels associés selon la typologie de patrimoine recensé.

3. UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE ET COLLABORATIVE

La démarche poursuivra systématiquement un triple objectif :
• Une action menée par les acteurs locaux, visant à faire apparaître des monuments non encore référencés, appuyée par un collectage de données patrimoniales encore inconnues. La contribution est ouverte à tous, sous réserve de formation par le service du patrimoine et d'une validation par les services de l'Inventaire,
• Une intégration des données déjà collectées au sein de la collectivité, mais non encore valorisées (clichés anciens, données bibliographiques ou iconographiques, témoignages),
• Une numérisation progressive de documents d'archives non encore effectuée ou à emprunter auprès des habitants.

Le fruit de ces recherches donnera lieu à la création de dossiers d'étude qui seront soumis à l'expertise scientifique des services de l'Inventaire, puis partiellement intégrés à la base de données Kartenn, toujours en coopération avec les habitants participant à la démarche d'ensemble.

L'ensemble visera à un inventaire non seulement du futur périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune, mais également de l'intégralité du territoire communal, incluant les écarts dont les manoirs, demeures, ou sites homogènes méritent une attention particulière.

Toutes les typologies de patrimoine seront prises en comptes : édifices, fermes, chapelles, croix, fontaines… et une attention particulière sera apportée aux détails de l'architecture, afin d'établir des typologies d'éléments patrimoniaux à préserver (type d'ouverture, de couverture, de ferronnerie, de décoration…), en vue d'une préservation et valorisation futures.

L'ensemble débouchera également sur des propositions de valorisation :
• ponctuelles, sous formes d'animations, conférences, assistance et conseils,
• et durables, par l'élaboration d'un cahier des charges des zones et typologies de patrimoine à préserver ou développer.

PARTIE 4

PHASES ET CALENDRIER DE L'INVENTAIRE

Abbaye Saint-Jacques

1. ANNÉE 2017 : SENSIBILISATION

- Janvier : Montfort-sur-Meu, homologable au titre des Petites Cités de Caractère®.
- Mai : réunion avec les services de l'Inventaire de la Région Bretagne.
- De Mai à Juillet : rencontres informelles de sensibilisation avec les habitants. Création d'un parcours patrimonial reliant le centre-ville à l'abbaye Saint-Jacques. Pré-recensement des éléments patrimoniaux.
- Juillet : conventionnement avec les services de l'Inventaire, rédaction du Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques.
- Septembre : Journées Européennes du Patrimoine, parcours collaboratif avec les habitants.
- Septembre - Décembre : problématisation des sujets, formation aux outils et à la méthodologie de recensement.

2. ANNÉE 2018 : ÉTUDE ET RECENSEMENT

- Recherches documentaires et bibliographiques
- Recensement.
- Actions d'animations pédagogiques et de valorisation
- Rédaction des dossiers d'étude.
- Intégration des données et validation par les services de l'Inventaire.

3. ANNÉE 2019 : DIFFUSION

- Poursuite de l'intégration des données, diffusion sur la base de données Kartenn.
- Restitutions aux publics.
- Intégration et échanges des données dans le projet d'élaboration du Site Patrimonial Remarquable de la commune.

4. ANNÉE 2020 : VALORISATION

- Homologation de Montfort-sur-Meu, Petite Cité de Caractère®.
- Poursuite et compléments aux dossiers élaborés.
- Actions de valorisation du patrimoine public et privé.
- Animations et mise en tourisme.

CAHIER DES CLAUSES
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI
DE LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU

JUILLET 2017